

MAIRIE
de
SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

Code Postal 26320
Tél. 04 75 58 70 03 - Fax 04 75 58 74 34

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 28/03/2022 à 20 heures

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Procuration	Destinataire procuration
VALLA Jean Michel	X				
MONTMAGNON Marie	X				
SIMONET Eric			X	X	Le Maire
KUBICKI Anne Charlotte	X				
BARD Vincent	X				
BENSADI Schahrazad			X	X	Beate RUNDLER
BELDA Gilbert	X				
PLEINET Joelle			X	X	Marie MONTMAGNON
ZANI Patrick	X				
ALLEON Aurélie	X				
DESPESE Paul	X				
LEFEVRE Thomas	X				
POURRET Bernard	X				
SOEUR Christelle	X				
AROD Barbara	X				
CHARBONNEL Anne			X	X	Patrick ZANI
DEVAL Pierre			X	X	Christelle SOEUR
DESPLANQUES Gaspar			X	X	Marie Thérèse MEYER
FEROUSSIER Sylvie	X				
MEYER Marie Thérèse	X				
MICHEL DIT BARON Fabien					
OBOUSSIER Pascal	X				
ROBIN Frédéric					
RUNDLER Béate	X				
VICTOURON Sandrine	X				
BANC Chrystel	X				
FARAUDELLO Christine	X				
JEUNOT Florian	X				
TEYSSOT Béatrice			X	X	Florian JEUNOT

NOMBRE PRESENTS : 20

NOMBRE PROCURATIONS : 7

NOMBRE DE VOTANTS : 27

Mme FEROUSSIER Sylvie est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Soumet au vote le procès-verbal de la séance du 31/01/2022 qui est approuvé à l'unanimité

INSTALLATION NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

AFFAIRE n°1 : CONSEIL MUNICIPAL – DESIGNATION DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES

Rapporteur : Monsieur le Maire
27 votants pour

Monsieur le Maire expose que suite à la modification de la composition du Conseil Municipal, il convient de revoir la composition de certaines commissions municipales.

Le Conseil Municipal, décide de désigner

Mme FARADELLO Christine aux commissions suivantes :

- *Commission PLU*
- *Commission Association – Commerces et Animation du Village*
- *Commission Urbanisme*
- *Commission Sport*

M JEUNOT aux commissions suivantes :

- *Commission Voiries – Réseaux et Espaces Publics*
- *Commission Marchés*

AFFAIRE n°2 : FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE

Rapporteur : Le Maire
27 votants pour

Monsieur le Maire présente le compte administratif provisoire 2021 relatif au budget principal.

Les résultats provisoires 2021 sont les suivants :

Section d'Investissement : + 803 147.53 €

Section de Fonctionnement : +1 829 993.84 €

Le Maire présente les résultats par section au regard des résultats antérieurs, à savoir pour la section d'investissement, le résultat final est de 1 337 346.49 €, auxquels s'ajoutent les -252 250.46 € des restes à réaliser, et pour la section fonctionnement le résultat final est de 4 024 872.42 €.

Le Conseil Municipal, décide d'affecter provisoirement la somme de 4 024 872.42 € à la section de fonctionnement

AFFAIRE n°3 : FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : Le Maire
27 Votants pour

Monsieur le Maire présente en détail le contenu du budget principal 2022. Le budget s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et en recettes pour 8 607 370.42 € et en section d'investissement pour un montant de 5 939 070.45 €.

Monsieur le Maire rappelle en section de fonctionnement les grandes lignes budgétaires, sur les chapitres des dépenses courantes et de la masse salariale et rappelle les principales recettes de la Commune et leur nature fiscale à hauteur de 80%.

Il rappelle également les principaux points du Plan Pluriannuel d'Investissement du mandat.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le vote du budget principal 2022 sur les équilibres présentés ci-dessus.

AFFAIRE n°4 : FINANCES – VOTE DU BUDGET ANNEXE 2022

Rapporteur : Le Maire
27 votants pour

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente en détail le contenu du budget Annexe 2022. Le budget s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et en recettes pour 6 000 €. Monsieur le Maire précise que la section Investissement sera abondée lors de l'affectation des résultats 2021.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le vote du budget Annexe 2022 sur les équilibres présentés ci-dessus

AFFAIRE n°5 : FINANCES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Rapporteur : Le Maire
27 votants pour

Monsieur le Maire rappelle que le budget prévisionnel 2022 vient d'être voté en équilibre sans augmentation des taux d'imposition. Il propose de maintenir les taux d'imposition 2022 aux taux 2021

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les taux d'impositions 2022 qui sont arrêtés à 28.51% pour la taxe foncière sur le bâti et à 43.69% pour la taxe foncière sur le non bâti.

AFFAIRE n°6 : FINANCES - VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Rapporteur : Paul DESPESE et Monsieur le Maire
27 votants pour

Le Conseiller Délégué aux Sports et le Maire présentent le tableau des subventions au monde associatif.

Le montant global alloué aux associations est de 295 248 € pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le vote des subventions 2022.

AFFAIRE n° 7 : FINANCES - SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS - M.J.C

Rapporteur : le Maire
27 votants pour

Le Conseil Municipal valide le projet d'avenant à la convention d'objectif présenté pour l'année 2022 à intervenir avec la M.J.C.

AFFAIRE n°8: FINANCES - SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS - RENAISSANCE - MUSIQUE - THEATRE

Rapporteur : Le Maire
27 votants pour

Le Conseil Municipal valide le projet de convention d'objectif présenté pour l'année 2022 à intervenir avec l'association Renaissance - Musique - Théâtre

AFFAIRE n°9 : FONCIER - CONVENTION OPERATIONNELLE EPORA COTE DU VALLON

Rapporteur : Le Maire
27 votants pour

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes du projet immobilier sur le site de la Cote du Vallon. Il précise que pour finaliser ce projet, il convient à présent de signer la convention opérationnelle avec l'EPORA pour cadrer administrativement, techniquement et financièrement ledit projet.

Le Conseil Municipal valide le projet de convention opérationnelle à intervenir avec EPORA et relatif à l'aménagement du tènement foncier sis Cote du Vallon.

AFFAIRE n°10 : ACTION SOCIALE - AVENANT n°1 CONVENTION OBJECTIF CCAS MJC COMMUNE - CLSH

Rapporteur : Monsieur le Maire

27 votants pour

Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre de la convention Globale Territoriale par la CAF vient modifier substantiellement les modalités de financement du Centre de Loisirs Sans Hébergement et qu'il convient d'acter de ces modifications par Avenant à la Convention d'objectifs intervenue en 2020 entre la Commune, le CCAS et la MJC.

Le Conseil Municipal valide le projet d'avenant à la convention d'objectif pour le financement du CLSH présenté pour l'année 2022 à intervenir avec la M.J.C et le CCAS.

AFFAIRE n°11 : RESSOURCES HUMAINES - SUPPRESSION ET CREATION POSTE

Rapporteur : le Maire

27 votants pour

Le Conseil Municipal valide la suppression du poste d'adjoint technique et valide la création d'un poste d'adjoint territorial principal.

AFFAIRE n°12 : Compte rendu des Décisions

Rapporteur : Monsieur le Maire

N°	Date	Objet
5	07/02/2022	MP2021-004-Erratum Annulation DEC21-29
6	03/03/2022	MP2021-003- Vérifications périodiques - Engagements
7	08/03/2022	Acquisition de mobiliers pour les services (Administratifs + Techniques)

La séance est levée à 21h10.